

# Les catégories sociales de sexe, la politique sociale et l'État-providence en Grande-Bretagne

Ellen Jacobs

Volume 3, numéro 1, 1990

L'amère patrie

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/057583ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/057583ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Revue Recherches féministes

ISSN

0838-4479 (imprimé)

1705-9240 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Jacobs, E. (1990). Les catégories sociales de sexe, la politique sociale et l'État-providence en Grande-Bretagne. *Recherches féministes*, 3(1), 27–36.  
<https://doi.org/10.7202/057583ar>

Résumé de l'article

Dans une perspective à la fois historique et comparative avec les autres régimes de l'Est, cet article examine les incidences des législations égalitaires prises par l'État polonais au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale, ainsi que les mesures « en faveur » des travailleuses, dont les effets s'avèrent fort contradictoires avec l'intention première. L'exemple du congé parental payé adoptée en 1981, autour duquel l'auteure a mené une enquête dans une dizaine d'entreprises de l'industrie légère, sert à ce propos de révélateur. Prévu à l'origine pour pallier les carences en matière d'équipements de la petite enfance et pour servir de régulateur dans le domaine de l'emploi en prévision d'un hypothétique chômage, il apparaît clairement comme un instrument de la politique officielle assignant aux travailleuses le statut de main-d'oeuvre de réserve et montre le rôle déterminant de l'intervention de l'État dans la construction des inégalités sociales et de sexe.

# Les catégories sociales de sexe, la politique sociale et l'État-providence en Grande-Bretagne

Ellen Jacobs

*Les pauvres [...] vous les aurez toujours avec vous [...]*

Marc 14,7

Pendant les trois siècles qui ont suivi la Réforme en Angleterre, le parlement britannique a légiféré sur divers aspects de la vie sociale contribuant, croyait-il, à la pauvreté. Au XVII<sup>e</sup> siècle, il adopte des lois relatives à l'apprentissage, à l'établissement domiciliaire et aux naissances illégitimes dans le but de restreindre la mobilité d'une population de vagabonds, mendiants et mères célibataires sans gagne-pain, perçue comme une menace pour l'ordre social. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, ainsi qu'au début du XIX<sup>e</sup>, la « nouvelle » économie politique de l'industrie et de l'empire l'incite à réglementer l'apprentissage de l'éducation de la main-d'œuvre infantile. Les recommandations des commissaires de la *Poor Law* (Loi des pauvres) de 1834 révèlent le caractère oppressif des premières législations victoriennes. En effet, ces derniers suggèrent que l'entrée dans les asiles soit considérée comme une mise à l'épreuve du degré de misère de ceux et celles qui demandent l'assistance sociale; on croyait que seules les personnes dans le plus grand besoin accepteraient des conditions comme la ségrégation sexuelle ou la séparation des familles<sup>1</sup>.

Depuis les années 1880, le débat sur la nature et les causes de la pauvreté et sur les politiques sociales tourne autour de ce qui semble être le principal facteur lié à la pauvreté : le chômage des hommes aptes au travail. Des économistes, tel le professeur Alfred Marshall de Cambridge, et les socialistes Sidney et Beatrice Webb, J.A. Hobson ainsi que d'autres membres de la *Fabian Society* pensent que la pauvreté résulte d'une faiblesse fondamentale du système économique et non d'une quelconque dégénérescence morale. En décembre 1905, le débat atteint un point culminant avec la formation par le roi Edouard VII, sur la recommandation du premier ministre conservateur Arthur J. Balfour, d'une commission royale d'enquête chargée de définir la nature et l'ampleur de la pauvreté dans le royaume.

Parmi les dix-huit membres qui ont siégé à la commission sur les *Poor Laws and the Relief of Distress* (Lois des pauvres et du soulagement de la misère) de 1905 à 1909, on retrouve Helen Bosanquet, Beatrice Webb et Octavia Hill, considérées comme des spécialistes des questions sociales. Leur nomination

marque une des rares occasions où des femmes, reconnues pour leur compétence, sont appelées à exercer un pouvoir public à la fois dans le haut lieu du pouvoir politique qu'est le Parlement et dans un univers politique masculin. À titre de commissaires royales, elles doivent effectuer une enquête approfondie, produire des documents et faire des recommandations en vue de la formulation d'une politique en matière de pauvreté.

On peut considérer toute l'ironie de la situation : Bosanquet, Webb et Hill sont jugées aptes à servir et à représenter le roi et le Parlement à une époque où le droit de vote est refusé aux femmes et où celles qui le réclament sont exposées au ridicule, voire aux attaques de leurs détracteurs<sup>2</sup>.

Notre étude démontre qu'une prise en compte manifeste de la catégorie sociale de sexe a orienté le travail des enquêteuses sociales, qui a constitué un complément important aux luttes plus visibles de leurs consœurs dans le mouvement féministe. Nous montrerons que le recours à cette catégorie sociale a influencé la mise en œuvre d'un ensemble de politiques sociales. Pour ce faire, nous examinerons la contribution des femmes, particulièrement celle de Helen Bosanquet, à l'analyse de la pauvreté et de la condition des pauvres dans le cadre de la commission royale sur les *Poor Laws and the Relief of Distress*.

Bosanquet n'a pas été la seule à mettre de l'avant la question du genre dans ses études. Plusieurs de ses contemporaines et de nombreuses femmes des générations suivantes se sont engagées dans des enquêtes privées aussi bien que gouvernementales portant sur les conditions de travail, les pauvres et les personnes âgées. Ces femmes ont en commun un point de vue spécifiquement féministe, c'est-à-dire qu'elles sont conscientes de la présence des femmes, qu'elles les « voient », reconnaissent que la pauvreté est souvent un fait féminin et proposent des politiques pour améliorer les conditions des femmes. Elles ont utilisé le genre comme catégorie d'analyse, même si elles n'en ont pas élaboré la *théorie*. Elles ont placé les femmes au premier plan de leurs études et ont influencé de façon implicite l'orientation et la formulation de politiques sociales grâce à leur habileté à mettre en valeur des données susceptibles de faire comprendre la signification des conditions économiques et sociales où vivent les femmes. Ayant saisi le sens de l'économie politique, elles ont mis en lumière le fait que la famille et les problèmes domestiques recèlent à leur tour une dimension politique. Elles ont construit un cadre d'analyse qui joint le social au politique en y intégrant les vies et les labeurs des femmes, qu'il s'agisse de la sphère privée ou de la sphère publique. Ce faisant, elles ont suscité une nouvelle conception de la contribution des femmes à la vie de la cité<sup>3</sup>.

Après avoir siégé pendant trois ans et compilé 36 volumes de documentation, la *Poor Law Commission* publie un rapport majoritaire et un minoritaire. Le premier, qui comprend de longues sections rédigées par Helen Bosanquet, est représentatif d'une philosophie sociale individualiste identifiée à la *Charity Organisation Society* et à la pensée libérale classique. Le second, rédigé par Beatrice Webb et son mari Sidney Webb, est représentatif du programme socialiste Fabian<sup>4</sup>.

Malgré qu'une idéologie libérale et socialiste semble inspirer ces rapports, nous croyons pouvoir affirmer qu'une « perspective » féministe a été à la source des interventions de Helen Bosanquet et de Beatrice Webb sur divers aspects du travail de la commission. Bien que Bosanquet et Webb aient été en parfait accord avec les philosophies respectives de la *Charity Organisation Society* pour l'une et

de la *Fabian Society* pour l'autre, elles reconnaissent toutes deux l'appartenance sexuelle comme un facteur déterminant de la pauvreté. À la question « Qui sont les pauvres ? » Bosanquet, Webb et les femmes qu'elles ont fait engager comme enquêteuses<sup>5</sup> s'entendent pour répondre que ce sont d'abord « les femmes ». Bien que leur schéma d'analyse risquât de ne pas correspondre aux idéologies politiques (masculines) du libéralisme et du socialisme, la conscience qu'avaient ces femmes de l'importance des catégories sociales de sexe leur a permis d'agir sur la *Poor Law Commission* à partir d'un point de vue féministe.

Le travail accompli par Helen Bosanquet dans le cadre de la commission témoigne d'une philosophie et d'une méthode précises. Formée par l'économiste Alfred Marshall à Cambridge et classée parmi les premières lors de l'examen final en sciences morales, elle quitte Newnham College en 1889 pour aller travailler dans le « laboratoire social » qu'était le Londres de cette époque. « Aunt Dendy », comme l'appellent ses collègues universitaires, allie une fine capacité d'analyse statistique à une expérience pratique. Pendant treize ans, elle a agi comme secrétaire de district rémunérée de la *Charity Organisation Society* dans l'East End. Elle donne des conférences sur des sujets sociaux et économiques qui s'adressent à une clientèle jusque-là exclue du monde universitaire. Elle appuie l'aile suffragiste du mouvement des femmes, la *National Union of Women's Suffrage Societies* dirigée par Millicent Garret Fawcett qui vise, par des tactiques réformistes, à obtenir pour les femmes le droit de suffrage (McLachlan 1935 : 199-201).

Philosophe et linguiste, Bosanquet traduit de l'allemand la *Logique* de Sigwart, un texte de base sur la métaphysique hégélienne. Elle partage l'idéalisme philosophique britannique qui est alors le mode dominant de discours politique dans le milieu réformiste londonien à la veille de la Première Guerre mondiale<sup>6</sup>.

Lorsque la *Poor Law Commission* est instituée, en 1905, on croit que le problème principal lié à la pauvreté est le chômage des hommes aptes au travail. Mais au fil des séances de travail de la commission, l'accumulation de preuves statistiques et de documents démontre l'accablante pauvreté des femmes. Dans chaque section du rapport majoritaire rédigé par Helen Bosanquet — c'est-à-dire dans les sections traitant de l'aide au niveau individuel aussi bien qu'institutionnel, de la condition des enfants, des personnes âgées, des services de santé et de la pauvreté en Écosse — la question de l'appartenance socio-sexuelle des pauvres est mise en relief. Prises dans leur ensemble, ces sections révèlent que les femmes de la classe ouvrière sont menacées d'indigence à n'importe quelle étape de leur vie. Alors que les mesures antérieures de politique d'assistance sociale — trois siècles de politiques en fait — mentionnent peu les femmes, excepté lorsqu'il est question de bâtardise et d'établissement domiciliaire, le rapport majoritaire commence par une classification de catégories selon l'appartenance sexuelle et l'âge.

Le rapport révèle qu'en 1907, plus de la moitié des personnes recevant de l'aide en vertu de la *Poor Law* sont des femmes. L'autre moitié comprend un certain nombre d'enfants dépendants de femmes chefs de famille. Cela a permis de conclure que les hommes, à l'exception des vieillards, demandent l'assistance publique pour de courtes périodes de temps tandis que les femmes, surtout celles ayant des enfants à charge, ont besoin d'aide pendant de plus longues périodes. De plus les quatre cinquièmes des femmes reçoivent du « secours

externe » (ce qui suppose qu'elles ne résident pas dans une institution charitable), le plus souvent sous forme d'allocation monétaire (Great Britain. Parliament 1909 : 29, II, 6).

Les statistiques font donc ressortir la précarité des conditions de vie des femmes. Helen Bosanquet et les signataires du rapport majoritaire ont analysé les causes de cette pauvreté féminine. La *Poor Law* présume la présence d'un homme chef de famille comme soutien financier. Or souvent ce n'est pas le cas. Les femmes chefs de famille, surtout celles ayant des enfants en bas âge, y compris les veuves, les femmes abandonnées, les mères célibataires, les épouses dont les maris sont absents, dans l'armée ou dans les colonies, ne peuvent subvenir à leurs besoins. Bien que capables d'effectuer un travail salarié, elles en sont empêchées parce qu'elles se trouvent seules responsables du soin de leurs enfants.

La politique de la *Poor Law* cherche à dissuader les personnes aptes au travail de demander de l'aide, mais le double fardeau assumé par les femmes pose un problème particulier. Celles ayant des enfants à charge peuvent quitter leur foyer pour assumer un travail salarié ou encore prendre du travail à domicile, mais un supplément de revenu de l'assistance publique demeure nécessaire. Soulignons que le travail à domicile est pratique courante à l'époque, mais qu'il est fortement critiqué parce qu'il entraîne une baisse des salaires offerts par les employeurs pour des travaux équivalents. Il s'agit alors de trouver un moyen grâce auquel les femmes chefs de famille pourraient subvenir aux besoins de leurs dépendants tout en assumant leur garde. Deux solutions sont proposées : on a d'abord retenu l'exemple de Glasgow, où une partie des taxes locales sert à défrayer un salaire pour les mères ayant des enfants à charge; en d'autres termes celles-ci sont rémunérées pour prendre soin de leurs enfants. On a aussi suggéré la création de pensionnats de jour, sur le modèle des écoles de jour industrielles, pour que les mères puissent travailler à l'extérieur du foyer (Great Britain. Parliament 1909 : 29, IV, c.285).

Helen Bosanquet s'est opposée à ce que les femmes avec des enfants à charge travaillent à la fois dans la sphère publique (industrielle) et dans la sphère privée (domestique). Elle a favorisé une alternance entre ce qu'elle appelle les « deux occupations » des femmes.

La majorité des femmes doit alterner entre deux occupations — l'une industrielle et l'autre domestique. Je n'ai pour ma part aucun désir de voir changer cela. Il n'y a pas de mérite particulier à passer sa vie à faire toujours la même chose; et bien que l'alternance diminue probablement les chances pour une femme d'atteindre le plus haut niveau de quelque profession que ce soit, il y a de nombreux avantages à opter pour cette solution.

Bosanquet 1907 : 10; traduction de l'auteure

Le travail dans la sphère domestique ne donne aucune compensation salariale aux femmes et le travail dans la sphère industrielle leur fournit un salaire insuffisant pour subvenir à leurs besoins et à ceux de leurs dépendants. Cette situation constitue la deuxième cause de l'indigence des femmes identifiées par Helen Bosanquet. Cette dernière a attiré l'attention sur la fréquence, à travers le cycle de vie des femmes, de situations où les bas salaires acculent les femmes à la dépendance économique. Elle a critiqué la « coutume », c'est-à-dire l'idéologie victorienne, voulant que les salaires des femmes soient inférieurs parce que considérés comme des suppléments au revenu familial, le revenu étant présumé venir principalement du soutien de famille masculin. Or la « coutume » est

contredite par l'existence de nombreux ménages dirigés par des femmes qui subviennent elles-mêmes à leurs besoins et à ceux de leurs dépendants. Toutes les femmes qui travaillent, qu'elles soient célibataires ou mariées, qu'elles effectuent un travail spécialisé ou non, se trouvent confrontées à la discrimination salariale.

Même dans les occupations qui s'apparentent au travail professionnel, la crainte persiste pour les hommes de voir leur travail dévalorisé, la coutume ne peut tolérer que les salaires des femmes se rapprochent de ceux des hommes, et chaque pas en avant est perçu comme une nouvelle intrusion de la part des « femmes nouvelles ».

Bosanquet 1907 : 5

Les statistiques sur l'indigence des femmes âgées démontrent qu'après toute une vie de travail sous-payé, surtout dans l'industrie du vêtement où le travail est rémunéré à la pièce, beaucoup de femmes se retrouvent sans moyen de subsistance pendant leur vieillesse. Alors que les hommes, parvenus à un certain âge, prennent leur retraite dans les hospices de la *Poor Law*, les femmes tentent toujours de subvenir à leurs besoins hors des institutions, en combinant le travail rémunéré et les suppléments minimes que leur procurent des organismes de secours. Les statistiques sont frappantes : au 31 mars 1906, on a rapporté la présence dans les asiles de 47 274 hommes non infirmes âgés de plus de 60 ans par rapport à 19 411 femmes. Les enquêteuses ont attiré l'attention sur l'insuffisance de l'aide accordée aux femmes âgées pauvres.

Un des aspects les plus pénibles de l'insuffisance du système actuel de secours est la vaste armée de femmes âgées toujours accrochées aux jupes de l'industrie à un âge où elles ne sont plus aptes à aucune sorte de travail [ ... ] On devrait plus particulièrement s'intéresser au cas des femmes âgées qui reçoivent du secours des services extérieurs et qui travaillent à coudre des gants. Leurs revenus sont extrêmement faibles, s'élevant à 1s4d par semaine en moyenne; mais on doit souligner que l'âge moyen de ces femmes est de 67.7 ans. Les femmes plus jeunes peuvent gagner davantage à faire le même ouvrage, mais la fragilité des vieilles femmes fait de leur travail un esclavage. Certaines femmes de plus de 60 ans peuvent être tout à fait capables de gagner adéquatement leur vie; d'autres sont rendues inaptes au travail à un âge moyen.

Great Britain. Parliament 1909 : 29; IV.6.c.287 et c.288

Bien qu'une loi accordant des pensions de vieillesse ait été promulguée lors des assises de la commission en 1908, le rapport majoritaire a présenté ses propres propositions. Il recommande que des cottages et des services médicaux soient mis à la disposition des personnes ayant besoin d'une assistance institutionnelle et que les personnes capables de voir à leurs propres besoins bénéficient d'allocations de secours, de visites des autorités de l'assistance publique locale et, au besoin, de services médicaux à domicile.

Helen Bosanquet trouve affreuses les conditions économiques et sociales qui entraînent la dépendance des femmes, notamment celle des femmes âgées. L'indigence lors de la vieillesse menace non seulement les femmes de la classe ouvrière mais aussi les « dames » de la classe moyenne.

Frugales, austères et esseulées, ne donnant ni ne demandant rien de leurs frères humains, on les retrouve dans leurs mansardes solitaires dans tous les coins de Londres; elles sont les religieuses d'aujourd'hui, la grande consœurerie laïque des vies empêchées.

Bosanquet 1906 : 255



L'image de la vieille fille enfermée dans sa mansarde, qui a tant ému ses contemporains, lui a servi d'argument pour la défense de l'éducation de toutes les femmes comme moyen d'échapper à la « sordide pauvreté » de la vieillesse. « Les discussions sur les « dames pauvres », affirmait Bosanquet, « si elles n'ont accompli rien d'autre, ont dû à tout le moins ouvrir les yeux de certains à la plus pressante revendication des femmes — celle d'être instruites de façon à pouvoir, le besoin advenant, gagner leur vie » (1906 : 159).

Bosanquet a plaidé en faveur d'un système d'éducation qui tienne compte de la situation particulière des femmes des deux classes. Elle a préconisé un enseignement de meilleure qualité au niveau élémentaire et une formation professionnelle pour les filles de la classe ouvrière, afin d'éviter qu'elles se retrouvent dans des métiers non qualifiés et qu'elles soient exploitées tout au long de leur vie. Le rapport majoritaire met particulièrement l'accent sur cette dernière recommandation.

Pour Bosanquet l'éducation doit être considérée non seulement comme un instrument de survie, mais aussi comme un outil fondamental de développement personnel. Elle a insisté sur le fait que le développement de la pensée et de la volonté est essentiel à l'identité personnelle et, par le fait même, à la contribution à la vie sociale. « Être une « femme de tête » a toujours été un reproche adressé aux femmes », observe-t-elle. « Je ne suis pas certaine que ce ne soit pas encore le cas. Pourtant, quelle qualité est plus essentielle pour un être humain que la puissance de l'esprit, la puissance, autrement dit, de la Raison et de la volonté raisonnable ? » (1906 : 300-301.)

Contre l'idéologie victorienne qui minimise l'importance de l'éducation des jeunes filles, puisqu'elles réintégreront rapidement la sphère domestique en tant qu'épouses et mères, Bosanquet fait valoir qu'une meilleure éducation préparerait mieux les femmes à leur travail, tant domestique qu'industriel, la capacité de raisonner et d'exercer leur libre arbitre ne pouvant qu'améliorer leur action dans les deux sphères.

L'éducation, de quelque ordre qu'elle soit, peut aussi prévenir la ruée vers le mariage, ou à tout le moins permettre des choix plus avisés. Au sujet des pratiques matrimoniales de la classe ouvrière de l'East End de Londres, elle écrit :

Une bonne part du mal [l'éducation des femmes] est due aussi à de fausses idées sur la vie qui ne sont pas le propre des seules personnes dont nous parlons. Il n'y a pas que dans les classes inférieures où l'on permet aux jeunes filles de croire, où même on leur fait sentir, que la vie d'une femme est sans intérêt légitime hors du mariage et que, par conséquent, laisser passer une occasion de se marier peut signifier passer à côté de tout ce que la vie a de bon à offrir.

Bosanquet 1906 : 226

Même si elle a souvent écrit sur la famille en tant qu'institution sociale, Bosanquet ne cautionne pas nécessairement l'idée voulant que le mariage ou la famille définissent la vie des femmes. Ce qu'elle préconise, et ceci ressort dans le rapport majoritaire, c'est l'importance d'éduquer les femmes afin qu'elles puissent travailler pour subvenir à leurs besoins.

L'utilisation de la catégorie sociale de sexe étant à la base de l'analyse et des recommandations du rapport majoritaire, elle a eu une incidence non seulement sur les conditions de vie des femmes de la classe ouvrière, mais aussi sur celles de la classe moyenne engagées dans le travail social à Londres<sup>7</sup>. Le rapport

majoritaire a proposé l'abolition des *Poor Law Guardians* et la création d'un nouvel organisme administratif, la *Public Assistance Authority*, comme comité permanent du conseil de comté (*county*) ou du conseil d'arrondissement (*borough*) de comté. Il a recommandé qu'un tiers au moins des membres nommés des *Public Assistance Committees* soient de sexe féminin. Il a également proposé le recours à des spécialistes ayant une formation reconnue en travail social. Ceci équivaut à la reconnaissance implicite d'une réalité : la professionnalisation et la féminisation du travail social<sup>8</sup>.

Comme le rapport majoritaire, le rapport minoritaire utilise le sexe comme catégorie sociale, une pratique instaurée par Beatrice Webb et appliquée par les enquêteuses spéciales qu'elle a recommandées à la Commission.

L'éducation de Beatrice Webb a été marquée par la philosophie positiviste de Herbert Spencer et par les méthodes empiriques de recherche sociale qu'elle a utilisées dans son travail sur le vaste sondage effectué par Charles Booth, *Life and Labour of the People of London*. Avec son mari Sidney, elle a mis au point les méthodes « fabian » de recherche sociale, ce qui justifie sa nomination comme membre de la Commission sur les pauvres<sup>9</sup>.

Au début des assises de la commission, Beatrice Webb invite Helen Bosanquet à collaborer avec elle à la définition des méthodes d'enquête qu'utiliseront les commissaires et leurs auxiliaires<sup>10</sup>. Bien qu'elles ne se soient pas entendues sur les règles de procédure, elles ont introduit toutes deux la catégorie sociale de sexe dans les études entreprises, sur leur insistance, par la commission.

Les solutions offertes aux problèmes de la pauvreté par les rapports majoritaires et minoritaires diffèrent suivant les idéologies politiques masculinistes du libéralisme et du socialisme. Le premier tend vers une perspective libérale de la politique et de la société où l'État agit au nom de ceux et celles qui ne peuvent subvenir à leurs propres besoins ni à ceux de leurs dépendants. En cherchant à souligner la pauvreté des femmes par le biais de ses diverses recommandations affectant les services de santé, les soins aux enfants et aux personnes âgées, les signataires du rapport majoritaire retiennent la notion de l'État comme parent substitut. Pour sa part le rapport minoritaire propose d'abroger la *Poor Law* et d'abolir l'aide sociale en la remplaçant par une administration gouvernementale assurée par des départements spécialisés. Ses représentants envisagent une forme de gouvernement plus efficace confiée à des spécialistes qui réorganiseraient l'économie et la société de manière à répondre sans discrimination aux besoins de ses citoyens et citoyennes.

Malgré leurs différences idéologiques concernant la nature de la fonction gouvernementale et la stratégie de réforme, les deux rapports témoignent du lien qui existe entre la pauvreté et les caractéristiques d'une catégorie sociale de sexe; c'est-à-dire la discrimination salariale et la double tâche des femmes : au foyer et à la manufacture. Mais tandis que les signataires du rapport majoritaire, y compris Helen Bosanquet, tiennent compte de la catégorie sociale de sexe dans leur analyse d'une politique sociale, ils et elles ont ignoré le préjugé de classe moyenne qui colore leur image de ce qui constitue une famille et un foyer normaux, une société et un État politique. Par contre, les membres du groupe minoritaire, dont Beatrice Webb, en voulant élaborer des politiques et une économie rationnelles et efficaces qui élimineraient les différences de classe, ont eu tendance à effacer celles qui sont reliées aux catégories sociales de sexe.



Aucun de ces programmes de réforme ne fut jamais adopté dans sa totalité, les deux parties s'étant engagées dans d'interminables campagnes de propagande. Mais la catégorie du genre se trouvait dès lors introduite dans l'analyse politique. Par la suite, les discussions sur la politique d'assistance sociale en Grande-Bretagne prirent en considération la question de la catégorie sociale de sexe dans l'évaluation de la pauvreté et des mesures prises pour la combattre. Ceci fut en grande partie dû au travail des premières enquêteuses sociales. La critique féministe contemporaine du rapport entre les femmes et l'État-providence reste à faire.

Ellen Jacobs  
Département d'histoire  
Université du Québec à Montréal

---

### Notes

1. Cet article a d'abord été présenté lors du « Seventh Berkshire Conference on the History of Women » tenu au Wellesley College en 1987. Il a été révisé pour cette publication avec l'aide d'une subvention de recherche du CRSH (410.88.0850) et grâce à une année sabbatique du Département d'histoire de l'Université du Québec à Montréal. J'aimerais remercier Susanne de L.-Harwood pour sa collaboration à la traduction de ce texte et Isabelle Dupuis, Nadia Fahmy-Eid et Irène Lépine pour leurs commentaires. Parmi les textes de base sur l'histoire de l'État-providence anglais, signalons Henriques (1973); Fraser (1973); Coats (1971); Wilson (1977); Titmuss (1969); Webb (1910); Gilbert (1966); Thane (1988); Cormack (1968).
2. Pour une des rares analyses du rôle des femmes dans le gouvernement local, voir Hollis (1987).
3. En Grande-Bretagne, l'enquête sociale a été à la fois une science en développement et un *liberal art*. Elle exige des compétences dans le traitement de données empiriques par des méthodes d'observation, d'intuition, d'analyse démographique et statistique. Les femmes qui se sont consacrées à l'enquête sociale dans les années 1880 et 1890 l'ont fait avant que l'économie et la sociologie soient formellement établies comme disciplines d'études. Parmi les enquêteuses sociales qui ont émergé à cette période, on retrouve Clara Collet et les trois autres « dames assistantes commissaires » (*Lady Assistant Commissioners*) qui ont participé à la commission royale sur le travail en 1894, de même que des femmes comme Clementina Black du *Women's Industrial Council* et d'autres qui ont participé au *Fabian Women's Research Bureau* et aux comités d'enquête spéciaux dans la *Charity Organisation Society*. Pour des travaux connexes, voir Mappen (1985); McFeely (1988); Hollis (1981).
4. Un récent ouvrage de A.M. McBriar (1987) compare les « équipes » mari et femme formées par les Bosanquet et les Webb. Il en ressort une lecture sérieusement faussée de la vie et de la pensée autonomes dont Helen Bosanquet a joui dans son mariage avec le philosophe Bernard Bosanquet.
5. Au nombre des enquêteuses spéciales nommées à la *Royal Commission on Poor Laws and Relief of Distress*, il y a Rose E. Squire (1861-1938), une fonctionnaire de carrière spécialisée dans les conditions de santé et d'hygiène dans les manufactures et les blanchisseries. Elle a été décorée de l'Ordre de l'Empire britannique en 1918. Squire a été chargée par la commission d'enquêter sur les conditions industrielles et hygiéniques à Londres avec A.D. Steel-Maitland. Celui-ci est entré par la suite au Parlement et il a reçu le titre de « chevalier », de même que d'autres hommes qui ont collaboré aux travaux de la commission. La docteure Esther N.N. Williams (1863-1948), qui a étudié au Newnham College de Cambridge et au *London School of Medicine for Women*, a enquêté sur la condition des enfants bénéficiaires de secours. Elle a poursuivi une carrière en médecine générale à Newcastle-Upon-Tyne, fut une des leaders de la *North East Federation of National Union of Women Suffrage Societies* et contribua à fonder diverses sociétés de femmes. Constance Williams et Thomas Jones ont été chargés d'étudier les

effets du secours extérieur sur les salaires et l'emploi, tandis que Norah B. Roberts, une associée de la COS, a préparé le rapport sur la relation entre les hôpitaux volontaires et les services médicaux du *Poor Law*. Mme G. Harlock a rédigé un rapport sur les conséquences pour les requérants et requérantes du refus du secours extérieur.

6. Pour la philosophie sociale de l'idéalisme anglais, voir Collini (1979); Vincent et Plant (1984); Jacobs (1986).
7. Les femmes ont déjà fait des percées dans la politique municipale et l'administration gouvernementale locale. Depuis 1869, les femmes célibataires et les veuves qui paient des impôts peuvent élire et être élues comme *Poor Law Guardians*. Le *Local Government Act* de 1894 a mis fin à l'obligation d'être propriétaire pour occuper la fonction de *guardian*, ce qui a permis à plus de femmes de se porter candidates aux élections dans leurs localités. En 1907, une loi a rendu ces femmes éligibles aux élections des conseils de comté et de *borough* et a élargi l'espace de l'engagement des femmes dans la politique locale. Voir aussi Hollis (1987).
8. Depuis 1896, un comité composé de membres de la *Charity Organisation Society*, du *Women's University Settlement* et du *National Union of Women Workers* offre une série de conférences à Londres sur divers sujets d'ordre social et économique. La série de conférences se transforme en *School of Sociology and Social Economics* qui forme des étudiants et étudiantes en *philosophie sociale et en méthodes d'enquête sociale*. Des écoles semblables ont été fondées à Liverpool et à Manchester. L'approche à partir de cas individuels était essentielle à la pratique de la COS et aux recommandations de la majorité.
9. Dans une étude récente, Deborah Epstein Nord (1985) présente la vie et la carrière de Beatrice Webb comme une lutte pour l'identité personnelle. Elle met en relief le fait trop souvent négligé que *My Apprenticeship*, publié en 1926, a été le premier ouvrage majeur entrepris par Beatrice Webb seule après son mariage avec Sydney Webb en 1892. Bien qu'offrant une interprétation intéressante, ceci ne représente pas nécessairement une base suffisante pour fonder l'argument de Nord voulant que Beatrice Webb soit passée d'une prise de conscience des catégories socio-sexuelles à un point de vue masculiniste lorsqu'elle entreprit son travail d'investigation sociale.  
Convaincue peut-être par le poids extraordinaire des témoignages portés devant la commission traitant de la pauvreté des femmes, Webb a annoncé publiquement sa conversion à la cause du suffrage féminin en 1906, renonçant ainsi à un engagement de jeunesse consigné dans une lettre anti-suffrage organisée par Marie Ward (Mme Humphry Ward) parue dans le *Times* en 1886.
10. Archives de Helen Bosanquet, bibliothèque de l'Université de Newcastle-Upon-Tyne, G.-B.

## RÉFÉRENCES

BOSANQUET, Helen

1906 *The Standard of Life and Other Studies*. Londres, Macmillan.

1907 *The Economics of Women's Work and Wages*. Londres, P.S. King.

COATS, A.W. (éd.)

1971 *The Classical Economists and Economic Policy*. Londres.

COLLINI, Stefan

1979 *Liberalism and Sociology*. Cambridge, G.-B., Cambridge University Press.

CORMACK, Una

1968 « The Welfare State : the Formative Years 1905-9 », in A.V.S. Lochhead (éd.), *A Reader in Social Administration*. Londres, Constable & Co.

FRASER, Derek

1973 *The Evolution of the British Welfare State*. Londres, Macmillan.

- GILBERT, Bentley  
1966 *The Evolution of National Health Insurance in Great Britain*. Londres, G.-B., Michael Joseph.
- GREAT BRITAIN. Parliament  
1909 *Report of the Royal Commission on the Poor Laws and the Relief of Distress*, Cd 4499, t.29.
- HENRIQUES, Ursula  
1973 *Before the Welfare State*. Londres, Longmans.
- HOLLIS, Patricia  
1981 *Women in Public : The Women's Movement 1850-1900*. Londres, George Allen & Unwin.  
1987 *Ladies Elect : Women in English Local Government 1865-1914*. Oxford, Oxford University Press.
- JACOBS, Ellen  
1986 *Bernard Bosanquet : Social and Political Thought*. Thèse de doctorat, City University of New York.
- McBRIAR, A.M.  
1987 *An Edwardian Mixed Doubles*. Oxford, G.-B., Clarendon.
- McFEELY, Mary Drake  
1988 *Lady Inspectors : The Campaign For a Better Workplace 1893-1921*. Oxford, G.-B., Blackwell's.
- McLACHLAN, H.  
1935 *Records of a Family*. Manchester, G.-B.
- MAPPEN, Ellen  
1985 *Helping Women at Work : The Women's Industrial Council 1889-1914*. Londres, G.-B., Hutchinson.
- NORD, Deborah Epstein  
1985 *The Apprenticeship of Beatrice Webb*. Amherst, Mass., University of Massachusetts Press.
- THANE, Pat.  
1988 *The Foundations of the Welfare State*. Londres, Longmans.
- TITMUSS, R.M.  
1969 *Essays on the Welfare State*. Boston, Beacon Press.
- VINCENT, A.W. et R. Plant  
1984 *Philosophy, Politics and Citizenship*. Oxford, G.-B., Blackwell.
- WEBB, Sidney et Beatrice Webb  
1910 *English Poor Law Policy*. Londres, Longmans.  
1910 *The Minority Report of the Poor Law Commission*. Londres, P.S. King.
- WILSON, Elizabeth  
1977 *Women and the Welfare State*. Londres, Tavistock.